

Compte-rendu du Conseil d'Administration plénier du 8 juillet 2013

par les élus des listes « Ensemble à Tours, pour une université pluridisciplinaire et collégiale » soutenues par la FSU (SNESUP, SNEP, SNCS) et l'UNSA-Sup-Recherche.

Rappel : vos élus des listes EàT au Conseil d'Administration sont : Florence Alazard et Marc Desmet.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 10 juin

Après des modifications apportées par Emmanuel Lesigne, le CA vote le compte-rendu à l'unanimité.

Les élus EàT interviennent, suite à un courriel qu'ils lui ont adressé, pour demander au Président si leur souhait d'ajouter à l'ordre du jour la question de la précarité a bien été entendu. Le Président annonce qu'en effet cette question sera traitée en « questions diverses » (finalement, la question sera traitée avec le bilan social).

2. Bilan social

Roger Fontaine en fait la présentation. La structure démographique : âge moyen de 42,5 ans, rajeunissement du personnel ; et en même temps, augmentation des personnels entre 60 et 65 ans, voire 70. Concernant le rapport titulaires/contractuels : augmentation très significative du nombre de BIATSS contractuels (en 2012 : 981 EC, 622 BIATSS et 877 contractuels). Concernant le ratio H/F : l'équilibre doit être relativisé selon la population (67 % de femmes chez les BIATSS, 38 % chez les enseignants-chercheurs). Concernant la formation continue : augmentation générale, mais fort déséquilibre entre BIATSS et enseignants-chercheurs. D'après Roger Fontaine, il faut développer la culture de la formation continue chez ces derniers. Pour commencer, l'université a rendu obligatoire cette année 3 journées de formation pour les nouveaux MCF arrivants.

Benoît Wolf : sur l'égalité H/F, il faudrait considérer aussi les différences salariales ; sur la gestion des agents contractuels, il souligne que les organisations syndicales ont été sollicitées par des agents qui voient leur contrat interrompu avant qu'ils ne soient concernés par la loi Sauvadet. Les organisations syndicales demandent le traitement global de ces agents, la stabilisation de tous les CDD qui sont sur des fonctions pérennes, la construction d'une commission paritaire. Le président souligne qu'un courrier a été envoyé aux personnels qui voient leur contrat atteindre la limite. L'augmentation du nombre de contractuels est due en grande partie aux contrats de recherche. Les organismes de recherche sont maintenant contraints par la nécessité de ne faire faire qu'un contrat de 3 ans. À côté de cela, il existe quelques cas de contractuels qui sont sur des missions pérennes et qui ont été recrutés parce que l'université est en déficit d'emplois. « Nous avons fait notre quota d'emplois Sauvadet ». Pour Loïc Vaillant, les CDD sont des CDD et il n'y a pas lieu de penser les choses autrement. « Nous n'avons pas de financement ». Il serait contraire à toute bonne gestion si on CDIait tout le monde. Restent des problèmes humains ponctuels.

LV proposera que le DGS reçoivent les syndicats pour examiner les cas qui posent problème.

Les élus EàT interviennent pour exprimer leurs doutes sur la manière dont on peut distinguer fonctions pérennes et non-pérennes : considérer que des CDD remplissent des missions non-pérennes uniquement en fonction de leur financement. Par ailleurs, ils demandent que la question soit traitée globalement et non pas en individualisant le traitement des contractuels, qui empêche l'expression de solidarité et qui masque le vrai problème de l'explosion structurelle de la précarité à l'université. Mais le Président estime qu'à partir du moment où on candidate à des contrats de recherche, il faut accepter la règle selon laquelle une mission de recherche est une mission non-pérenne et prévenir les personnels au moment où ils signent leur contrat que ce dernier ne sera pas renouvelé. Le débat se poursuit (interventions des **élus EàT**, Benoît Wolf pour le SGEN, Jean-Michel Brossard pour la FSU), mais le Président rappelle que l'université n'ira pas au-delà des 6 ans. Les **élus EàT** insistent de nouveau sur leur désaccord concernant cette distinction entre fonction pérenne et non-pérenne : cette dernière masque en réalité l'activité ordinaire de l'université. Ils demandent surtout un engagement ferme de la présidence sur cette réunion avec les syndicats, si possible avant le 20 juillet. Le Président annonce que cette réunion se tiendra le 17 juillet.

3. Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur

Le document adressé au CA est un document de travail. Le Président rappelle l'importance de ces schémas régionaux et présente le texte. Il insiste sur les objectifs du schéma : passer à 70 000 étudiants en région Centre ; développer l'alternance ; faire de la région Centre un acteur de la formation professionnelle.

JM Houpert interroge le président sur l'instance qui gère ce schéma. Pour L. Vaillant, cela doit rester une instance de concertation, elle n'aura pas vocation à intervenir directement sur l'offre de formation.

Les élus EàT remarquent que le diagnostic de la sous-scolarisation de la région est intéressant, mais il est connu depuis longtemps. Par ailleurs, il leur semble que la cause ne peut pas être réduite à la mauvaise adéquation entre l'offre et la demande, mais tient plutôt à la situation économique et sociale de plusieurs départements (qui sont de vraies poches de pauvreté dans l'académie) et à la configuration territoriale de l'académie (avec de nombreuses académies limitrophes). De plus, les réponses semblent assez loin de ce qu'on pourrait attendre. Beaucoup de solutions proposées sont en réalité déjà en place : "assure ta rentrée" ou encore dédier le jeudi après-midi aux activités sportives. Le vocabulaire est souvent imprécis et peut être source de confusion (ainsi autour des maisons de santé, centre de santé). Les points très importants comme le service de restauration (beaucoup d'étudiants mangent mal, très mal), la construction de logement ou la politique des transports sont évoqués comme des pétitions de principe, mais on ne voit aucun engagement chiffré.

4. Compte-rendu du CEVU

ESPE, modifications de maquettes, modification des délibérations pour la rentrée, maquettes métiers de l'enseignement, régime spécial d'études, charte handicap, bilan de l'aide à l'inscription, convention avec le Qatar.

Les élus EàT interrogent sur la convention avec le Qatar. Pourquoi faire participer l'Institut de Touraine, institution privée, à cette convention ? Claude Ophèle répond que la réputation de cette institution permet d'attirer les étudiants étrangers, c'est un partenariat dans lequel tout le monde est gagnant.

Les élus EàT font également remarquer qu'ils ont trouvé pour le moins intéressant d'apprendre que les maquettes des masters métiers de l'enseignement étaient parmi les plus conséquentes en termes horaires, si on les compare à d'autres universités, et que dans le même temps, la maquette du MEEF musique représente compte 150 h de moins que celle qui était jusqu'à présent en œuvre : c'est dire la perte disciplinaire de ces masters...

Le calendrier des conseils est évoqué : le Congrès se tiendra le 23 septembre. Les CA de l'année 2013-2014 : 30 septembre, 4 novembre, 16 décembre, 17 février, 17 mars, 19 mai, 7 juillet.

5. Aménagement des horaires d'ouverture du SCD

Présenté par le directeur du SCD. Objectif : apporter un meilleur service aux usagers sans surcharge pour les agents. Depuis 2010, l'ouverture de la bibliothèque des Tanneurs a été prolongée l'après-midi du samedi. Il s'agit donc maintenant de le permettre également à la BU médecine, tout en fermant la BU Sciences qui est peu fréquentée.

Vote : accepté avec 1 abstention.

Le Président souhaite ensuite parler des CM et TD. Il rappelle que lors de la discussion concernant les formations à petits effectifs, il avait été décidé que ces formations n'ouvriraient que si tous les CM étaient convertis en TD. Il souhaite donc faire voter le CA pour que soient appliqués les seuils à tous les éléments des formations (20 en licence, 17 en M1, 13 en M2). L'application doit se faire en septembre 2013, selon l'arbitrage du directeur de composante, puis de manière obligatoire à toutes les formations en 2014.

Benoît Wolf s'interroge sur la finalité de cette proposition et rappelle que les services ont été déjà constitués ce qui va désorganiser les formations. Le Président soutient qu'il faut diminuer l'offre d'enseignement de 2 % et que c'est aux directeurs de composante d'évaluer comment mettre en place ce dispositif à la rentrée sans perturber les services.

Les élus EàT dénoncent le couperet que représente cette transformation de CM en TD. Pour certaines formations (ils évoquent le master bi-national d'italien), la présence de CM est indispensable pour qu'elles soient labellisées par des organisations internationales, il ne faudra pas s'étonner et se plaindre ensuite si la labellisation devait être retirée. Le Président fait remarquer que ce qui est labellisé, c'est le contenu des cours et pas la forme.

Claude Ophèle souligne qu'on peut dissocier la pratique pédagogique de la façon dont les enseignements sont financés.

Les élus EàT répondent que c'est effectivement déjà le cas dans certaines formations, dans lesquelles les enseignants font du CM pour du TD. Mais le plus souvent, il s'agit alors d'enseignements spécifiques, qui ont fait l'objet de discussions nombreuses et

collectives au sein des départements concernés. C'est très différent de ce que propose aujourd'hui le président : c'est une chose que cela soit décidé dans la concertation, au sein d'une formation, c'en est une autre que de l'imposer par un vote au CA qui devra s'appliquer sans aucune distinction et par le seul jeu des seuils. Dans ce cas-là, il s'agit tout simplement d'une dégradation des conditions de travail de tous.

Vote : 1 contre, 4 abstentions, 2 ne participent pas au vote.

6. Compte-rendu du CS

Prochaine loi et mise en place du conseil académique, studium, utilisation des emplois vacants, agrégation droit public, réflexion sur les décharges.

Les élus EàT interviennent au sujet des décharges. En effet, Emmanuel Lesigne, après avoir dressé un bilan mitigé des décharges proposées aux MCF nouvellement recrutés, annonce que le CS réfléchira, à l'automne prochain, à une redistribution de ces décharges : tout en précisant que rien n'est encore décidé, il suggère que la décharge des nouveaux MCF soit réduite à 38h, afin que puissent être financées des décharges pour la direction de la MSH et d'autres responsabilités. Pour **les élus EàT**, c'est une très mauvaise idée : alors que les décharges pour les MCF reposaient sur le principe de l'universalité (tous pouvaient en profiter, même si tous n'étaient pas obligés de le faire), la réduire pour la transférer à des responsabilités qui ne concernent que quelques-uns, c'est un très mauvais signe. Ils insistent sur le fait que dans certaines UFR et dans certains départements, les collègues nouvellement arrivés subissent des pressions pour ne pas bénéficier de ces décharges, si cette dernière n'est plus que de 38h, ces collègues ne trouveront plus d'intérêt à résister à ces pressions pour la décharge : cela revient donc, de fait, à supprimer cette décharge. Par ailleurs, ils soulignent que cette refonte des décharges est contraire aux objectifs que l'équipe présidentielle prétend s'être fixés autour du « bien-être au travail » et du « sentiment d'appartenance » : l'accueil des nouveaux collègues serait sensiblement dégradé et l'impression que la Présidence privilégie quelques-uns au détriment d'un plus grand nombre serait renforcée.

7. Utilisation d'emplois d'enseignants-chercheurs

La liste est votée à l'unanimité.

8. Convention sur la réforme de la formation d'infirmier

9. Compte-rendu de la commission des moyens

Nouvelles règles de remboursement des agents en déplacement qui annule la précédente décision défavorable pour le missionnaire. Adopté à l'unanimité.

10. Acquisition de locaux pour le CESR

Modalités adoptées à l'unanimité.